



# **TDD - Codep25 :**

## **Trophée du Doubs**

### **Règlement**

Adoption : CA du 14/02/2019  
Entrée en vigueur : 19/02/2019  
Modification : 08/09/2020  
Validité : permanente  
Nombre de pages : 2

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion*

## **1. OBJET**

Le « Trophée du Doubs » (TDD) est un circuit promotionnel de compétitions Adultes organisé par le comité départemental du Doubs.

Il comprend plusieurs étapes indépendantes placées chacune sous l'autorité d'un Juge-Arbitre.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'organisation du TDD.

Les dates des étapes du TDD figurent au [calendrier sportif du Codep25](#) (disponible sur le site) et sont envoyées aux clubs au plus tard début septembre de la saison en cours.

## **2. CRITERES DE PARTICIPATION**

### **2.1. Licences, nationalité, catégorie d'âge et surclassement**

La participation est ouverte aux joueurs et joueuses à partir de la catégorie d'âge minimale licenciés, au plus tard la veille de la date de l'étape, à une instance affiliée à la FFBad sans restriction relative à la nationalité.

### **2.2. Classement et CPPH (Classement Par Points Hebdomadaire)**

Le classement et le CPPH utilisés sont ceux du vendredi précédent de 15 jours la compétition. Les TDD sont réservés aux joueurs classés au **maximum D7** dans la discipline concernée.

Les égalités seront départagées au bénéfice du plus jeune.

### **2.3. Limitation des participants**

La participation est limitée à 60 joueurs au bénéfice des paires formées inscrites dans les deux tableaux puis de la participation féminine et enfin des plus faibles CPPH dans la discipline concernée. **Les joueurs licenciés dans un club du CODEP 25 restent prioritaires par rapport aux joueurs hors 25.**

## **3. INSCRIPTIONS**

### **3.1. Diffusion des invitations**

Les invitations sont envoyées à tous les clubs du Codep selon l'échéancier suivant :

- Envoi des invitations 4 semaines avant la compétition
- Relances à 2 semaines de la compétition
- Date limite d'inscription : une semaine avant la compétition (soit le samedi 14h)
- Tirage au sort entre 5 et 7 jours avant la compétition
- Envoi des convocations entre 4 et 5 jours avant la compétition (soit le mardi ou mercredi)

### **3.2. Modalités et montants d'inscription**

Un joueur doit être inscrit par son club uniquement.

Le règlement des droits d'inscription sera à acquitter sur facture adressée par le Codep25 aux clubs chaque trimestre ou au moment de l'inscription pour les joueurs hors Codep25.

Les droits d'inscription (participation FFBad de 2€ incluse) sont fixés à :

- 6€ pour un tableau
- 10€ pour deux tableaux
- **Majoration de +2€ pour les joueurs hors CODEP 25**

## 4. DEROULEMENT D'UNE ETAPE

### 4.1. Horaires indicatifs

Chaque étape se déroulera ordinairement le samedi ou le dimanche entre 8h00 et 18h ou exceptionnellement le samedi entre 13h et 23h.

### 4.2. Tableaux

La compétition propose 3 tableaux (Double Homme, Double Dame et Double Mixte) découpés en série constitués en fonction des sommes des CPPH des paires.

### 4.3. Structure des tableaux

Chaque tableau se déroulera en poules uniques de 5 (de préférence) ou de 4.

Les étapes commenceront alternativement par les doubles ou le mixte.

## 5. RECOMPENSES

Les frais d'inscriptions étant calculés pour équilibrer le budget (aide à l'accueil au club accueillant, frais de JA et participation FFBad), seul un podium mettra en valeur les deux premières paires de chaque série, aucune récompense ne sera distribuée à l'issue d'une étape.

Toutefois, un classement général prenant en compte les résultats des 5 étapes sera fait en fin de saison selon le barème suivant :

- Première place : 100 points
- Seconde place : 60 points
- Troisième place : 20 points

Un coefficient est appliqué en fonction de la série jouée et du nombre de séries selon ce qui suit :

Série	1	2	3	4	5	6	7	8
Nb Série	Coef.							
1	1							
2	1,25	1						
3	1,33	1,17	1					
4	1,38	1,25	1,13	1				
5	1,40	1,30	1,20	1,10	1			
6	1,42	1,33	1,25	1,17	1,08	1		
7	1,43	1,36	1,29	1,21	1,14	1,07	1	
8	1,44	1,38	1,31	1,25	1,19	1,13	1,06	1

Les meilleurs joueurs au classement général seront récompensés lors de l'Assemblée Générale du CODEP 25 en fin de saison.

## 6. DIVERS

### 6.1. Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition pour les joueurs classés ou non-classés. Les autres modalités concernant les volants répondent aux critères de l'article 2.18 du RGC.